

Acceptation du legs de Madame  
CAPDEVILLE.

## Conseil d'administration du 6 juillet 2020

### Délibération 2020/07/CA-050

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*  
*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*  
*Vu les dispositions testamentaires de Madame CAPDEVILLE ;*

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le legs de Madame Monique CAPDEVILLE, d'un montant total évalué à 8 528 €, en faveur de la Faculté de Médecine Rangueil.

Toulouse, le 6 juillet 2020  
 Le Président,



  
 Jean-Marc BRUTO

Nombre de membres : 36  
 Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36  
 Nombre de voix défavorables : 0  
 Nombre d'abstentions : 0  
 Ne prennent pas part au vote : 0